

## Sur le ronflement

Décidément les mots croisés incitent à la réflexion linguistique. Dans *Le Monde* daté du mardi 7 avril 2015, la partie horizontale de ce qu'on appelle la potence (Horizontalement 1 + Verticalement I), faite de douze cases, proposait la définition suivante : « Grandes orgues nocturnes » (la partie verticale, dix cases, proposait « Rend le fauteuil encore plus confortable ») et la solution n'était pas musicale mais médicale : *ronchopathie* (en verticale, la solution était : *repose-pied*).

Le mot composé *ronchopathie* fait partie du vocabulaire technique dans le domaine médical. Le dictionnaire Larousse en ligne définit le mot ainsi : « ronflement pathologique pouvant entraîner un syndrome des apnées du sommeil ». Le premier terme du mot proviendrait, selon la même source du latin *ronchus*.

D'après le site Futura Santé, « le ronflement ou ronchopathie est le bruit provoqué inconsciemment par un dormeur. Le passage de l'air lors de l'inspiration fait vibrer les tissus mous du palais et la luette, ce qui provoque le bruit caractéristique et souvent irritant pour l'entourage.

Le ronflement n'est pas considéré comme une maladie car il est bénin et n'entraîne aucune complication, sauf lorsqu'il provoque des apnées du sommeil. » Remarquons simplement que le ronflement, banal, n'appartient pas au vocabulaire médical tandis que la *ronchopathie* fait partie des mots désignant une affection ou une maladie.

Le mot, si on en croit l'indication du Larousse, serait un composé *hybride* : le premier terme viendrait du latin, le second vient du grec. Ces composés sont fréquents en français (type *automobile* alors que les Grecs disent *αὐτοκίνητο*). Si on se reporte au *Dictionnaire étymologique de la langue latine* (DELL) d'Ernout et Meillet, s.u. *roncus*, -i, le mot (qui n'a pas de /h /) désigne, selon les auteurs du bruit, soit le croassement soit le ronflement. En latin, le

verbe dénominatif est *ronco, -are*. Le *DELL* ne mentionne qu'un composé, *ronch(h)i sonus* (au son de ronflement). Ce verbe, expressif, à base onomatopéique, a tendu à remplacer le verbe *sterto* et il est passé, comme le nom, dans les langues romanes (*rhonchus, rhonchare*, avec le nom d'agent *rhonchissator*). La base *\*rhonch-* a été concurrencée par une autre base onomatopéique, *\*runf-* (dont dérive le français *ronfler*).

Comme l'indique le *DELL*, le mot *roncus* est emprunté au grec et latinisé (d'où l'absence d'aspirées dans les textes, mais les glossaires ont les formes à aspirées). Le mot grec est *ρόγχος, -ου*, masculin ; le verbe est *ρέγκω* (est attesté depuis Eschyle) ou *ρέγχω* (depuis Hippocrate) ; le nom neutre *ρέγκος, ους* (Hippocrate) désigne aussi le ronflement, la respiration stertoreuse. Cf. Chantraine, *Dictionnaire Étymologique de la Langue grecque (DÉLG)*, s.u. *ρέγκω*.

La ronchopathie (qui eût pu être la rhonchopathie, pour plus de pédantisme) est donc un mot composé dont les deux termes sont grecs. Le vocabulaire médical n'est pas ici aussi incohérent qu'il pouvait paraître.

M. Casevitz

Copyright Les Belles Lettres 2015